



**La Conduite Supervisée apporte une forte acquisition d'expériences et de confiance en soi dans un délai court.** Une formation complète, avec l'aide d'un enseignant et d'un accompagnateur qu'on connaît bien. Un choix que l'on peut faire à tout moment.

Inscrit dans une école de conduite, j'ai la possibilité de **compléter ma formation initiale** par une phase de **conduite supervisée** me permettant d'acquérir **davantage d'expériences**, afin de passer ensuite **l'épreuve pratique dans des conditions sereines**.

## LA CONDUITE SUPERVISÉE EST ACCESSIBLE DÈS 18 ANS

Cette formation se déroule en 2 parties. Dans un premier temps, vous devez réaliser la formation initiale (1), puis dans un second temps, vous pratiquerez la formation en conduite supervisée (2).

### 1) FORMATION INITIALE :

- Une **évaluation de départ** (1h) ;
- Une formation théorique pour la préparation au passage de « **l'examen du code** »
- Une formation pratique de **20h de conduite minimum** (13 heures pour les formations en **boîte automatique**).

### 2) CONDUITE SUPERVISÉE :

- À la fin de la formation initiale, c'est l'enseignant qui m'autorise à opter pour la conduite supervisée en fonction de mes compétences et de mes comportements.
- Avant de partir en conduite supervisée avec un accompagnateur, je dois faire un rendez-vous préalable. D'une durée minimale de 2h, le RV préalable consiste en une séquence de conduite sur un véhicule de l'établissement. Il réunit l'élève, installé au poste de conduite, l'enseignant à ses côtés et l'accompagnateur assis à l'arrière, afin de réaliser le « passage de relais » entre l'enseignant de la conduite et l'accompagnateur.
- À la fin de cette séance, un guide est remis à l'accompagnateur, dans lequel il trouvera les informations utiles à la formation du futur conducteur.
- Pendant toute la période de conduite supervisée : je ne franchis pas les frontières françaises ; mon véhicule est équipé de 2 rétroviseurs latéraux (l'accompagnateur peut ajouter un second rétroviseur droit et un second rétroviseur central pour mieux voir vers l'arrière) ; j'ajoute le disque « conduite accompagnée » à l'arrière de mon véhicule.
- Après un échec à l'examen, la conduite supervisée peut être proposée au candidat pour lui permettre d'améliorer son niveau et de gagner en confiance pour repasser l'examen dans de meilleures conditions.